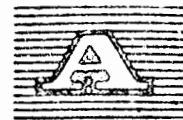


UN LIBRARY

NOV 26 1979



NATIONS UNIES UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/C.2/34/14
20 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Trente-quatrième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Lettre datée du 15 novembre 1979, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent de la République dominicaine auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une note qui vous est adressée
par le Vice-amiral Ramón Emilio Jiménez, secrétaire d'Etat au Ministère des
affaires étrangères de la République dominicaine.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Emanuel Esquea GUERRERO

ANNEXE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de présenter à l'Organisation des Nations Unies, pour examen, l'initiative du Président de la République dominicaine, M. Antonio Guzmán, tendant à créer un Fonds spécial permanent exclusivement pour la fourniture de secours aux îles des Caraïbes dont les économies précaires sont durement touchées par les cyclones dévastateurs qui, systématiquement et inexorablement, ravagent chaque année cette région du continent américain.

Cette initiative, que j'ai exposée dans mon intervention lors du débat général de la trente-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale, a essentiellement pour objet, d'une part, d'apporter aux communautés qui, comme la nôtre, vivent dans ce vaste archipel de l'hémisphère occidental, le soulagement que représente pour elles, lors des catastrophes qui les ravagent périodiquement, la solidarité internationale et d'autre part, de canaliser, par des voies plus expéditives et plus efficaces, l'action que, dans le malheur commun, seule peut entreprendre l'Organisation des Nations Unies.

En présentant officiellement cette initiative, au nom de mon gouvernement, il m'incombe de vous en décrire les aspects fondamentaux, lesquels peuvent constituer la base d'un programme qui pourrait être mis en oeuvre par les mécanismes opérationnels de l'Organisation avec les ressources du fonds qui serait créé. Il s'agirait :

- a) D'encourager la recherche scientifique visant à trouver les moyens de disperser, de ralentir ou de dévier les cyclones en confiant des projets de cette nature aux centres de surveillance des cyclones déjà existants ou aux instituts universitaires intéressés par la réalisation de progrès dans ce domaine;
- b) De parrainer, comme pour les programmes portant sur les techniques de résistance aux séismes, des projets visant à ce que les logements, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, présentent des caractéristiques qui les préservent des effets destructeurs du vent et à ce que l'habitat des zones rurales ou marginales des centres urbains soit protégé des effets dévastateurs des inondations;
- c) D'appuyer des études tendant à diminuer les risques que les barrages de retenue naturels ou artificiels font courir aux populations avoisinantes;
- d) De financer des activités de secours coordonnées, comprenant la fourniture, à titre provisoire, de logements préfabriqués pour l'hébergement temporaire des sans-abri, ainsi que la fourniture d'aliments, de médicaments et de vêtements pour les milliers de victimes des cyclones qui ravagent chaque année la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document de l'Assemblée générale à la présente session.